

**CANTLEY**

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS est donné par le soussigné, directeur général adjoint, que le Règlement numéro 432-13 pour abroger et remplacer les règlements numéros 176-00, 107-96, 106-96, 101-95, 98-95 et 78-95 pour régir la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la municipalité de Cantley a été adopté par le conseil municipal le 13 août 2013.**

**Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.**

**Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».**

**DONNÉ à Cantley ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille treize.**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Wahb Anys', is written over a horizontal line.

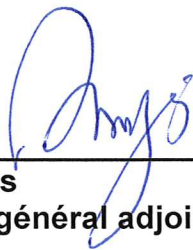
**Wahb Anys**  
**Directeur général adjoint**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Wahb Anys, directeur général adjoint de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 432-13 pour abroger et remplacer les règlements numéros 176-00, 107-96, 106-96, 101-95, 98-95 et 78-95 pour régir la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la municipalité de Cantley en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 16<sup>e</sup> jour de d'août entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'août 2013.



---

Wahb Anys  
Directeur général adjoint